Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601477-20251208-2025D81-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le huit décembre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : lundi 1er décembre 2025

Conseillers en exercice : 25 - Conseillers présents : 18 - Votants : 20

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - Mme BRÛLÉ Karine - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy - M. SEIGNARD André

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie (Pouvoir à M. BLINO Jérôme) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. MORICET Xavier

Délibération n°2025D81 : Budget annexe supérette : subvention d'équilibre

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que pour équilibrer le budget de la supérette, une subvention d'équilibre a été inscrite au budget prévisionnel 2025 pour un montant total de 42 800 €.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission des finances en date du 6 novembre 2025, Monsieur Le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à passer les écritures comptables correspondantes en tenant compte des dépenses et des recettes réalisées à la clôture de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes en tenant compte des dépenses et des recettes réalisées à la clôture de l'exercice 2025.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Guy DAVID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES – Hôtel de Bizien-3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.